

Madame Véronique Halloin,
Secrétaire générale du F.R.S.-FNRS
Rue d'Egmont, 5
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 29 octobre 2014

Objet : Diffusion de l'information concernant la possibilité de remboursement des arriérés liés au passage du barème 8A-510

Madame la Secrétaire générale,

Nous vous écrivons en nos qualités de représentant-e-s élu-e-s des corps scientifiques des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous nous réjouissons de la décision du Conseil d'administration du 27 février 2014 liée au passage du barème 8L-501 au barème 8A-510 pour le personnel du F.R.S.-FNRS en fonction entre le 1^{er} septembre 2009 et le 30 septembre 2012 et ayant obtenu un diplôme sanctionnant des études de deuxième cycle d'au moins 120 crédits (ou double diplomation). Nous saluons également le rôle du banc syndical à l'Organe de concertation et de négociation, qui a obtenu lors de la réunion du 22 avril 2014 la publication de cette décision via un affichage pendant six mois sur la page d'accueil du site internet du F.R.S.-FNRS.

Toutefois, nous constatons que la communication diffusée sur le site du F.R.S.-FNRS à ce sujet reste peu connue de ses destinataires potentiels. Nous tentons, à notre échelle et dans la mesure du possible, de diffuser l'information dans nos universités respectives. Malgré cela, de nombreuses personnes ayant été aspirant-e-s F.R.S.-FNRS ou boursier-e-s FRIA entre 2009 et 2012 ont depuis quitté leur université d'accueil ou continuent leur carrière à l'étranger ou dans d'autres établissements hors Communauté française. Or, seul le F.R.S.-FNRS dispose d'une liste exhaustive des mandataires F.R.S.-FNRS et FRIA pendant cette période.

Nous estimons que toutes les personnes concernées doivent être traitées avec équité, suivant les principes de la Charte européenne du chercheur à laquelle adhère le F.R.S.-FNRS. Par conséquent, nous sollicitons le F.R.S.-FNRS en demandant de bien vouloir informer directement l'ensemble de ces personnes de leur possibilité de demander un remboursement d'arriérés par courrier postal (ou à défaut, par courriel), et d'étendre leur délai pour envoyer le formulaire de remboursement à 6 mois à compter de la notification de cette information.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos sentiments distingués.

Les représentant-e-s de la Fédération inter-universitaire des corps scientifiques (FENICS) :

Grégory Cormann, pour le Conseil Universitaire du Corps Scientifique de l'ULg
Eric Cornelis, président du corps scientifique de l'UNamur
Séverine Henrard, présidente du corps scientifique de l'UCL
Christophe Majastre, président du corps scientifique de l'Université St-Louis – Bruxelles
Patricia Naftali, pour la Délégation du corps scientifique à l'Assemblée plénière de l'ULB
Véronique Vitry, présidente du corps scientifique de l'UMONS

gregory.cormann@ulg.ac.be
eric.cornelis@unamur.be
president-corsci@uclouvain.be
christophe.majastre@usaintlouis.be
corsci@ulb.ac.be
veronique.vitry@umons.ac.be
fenicsbelgique@gmail.com

Copie :

*Messieurs les Recteurs V. Blondel, C. Conti, A. Corhay, P. Jadoul, Y. Pouillet, et D. Viviers
Monsieur le Président de l'OCN au sein du F.R.S.-FNRS, V. Blondel
Monsieur P. Aron et Madame M. Evraud, secrétaires de l'OCN au sein du F.R.S.-FNRS*